

## Le Programme d'aide au personnel (PAP), c'est pour vous!

514 875-6333  
1 800 361-1707  
24 heures par jour  
7 jours par semaine

## PROGRAMME D'AIDE AU PERSONNEL

Le cégep Édouard-Montpetit a instauré un programme d'aide au personnel parce que le bien-être, la santé et la qualité de vie au travail des employés sont des valeurs qui nous tiennent à cœur. Le PAP vise à promouvoir le bien-être des personnes qui travaillent au Cégep et à favoriser leur épanouissement.

### ■ Qu'est-ce que le Programme d'aide au personnel (PAP)?

Le PAP est un service d'aide qui est accessible à tous les employés du Cégep qui éprouvent des difficultés dans leur vie personnelle ou professionnelle. Il vous permet d'obtenir une consultation confidentielle avec un psychologue pour discuter de ce qui vous préoccupe et vous aider à trouver des solutions appropriées à vos problèmes, que ceux-ci soient reliés au travail ou non.

### ■ C'est accessible

Tous les membres du personnel du Cégep peuvent faire appel au PAP. Il suffit de composer le **514 875-6333**. Le service téléphonique est disponible 7 jours par semaine, 24 heures par jour.

### ■ C'est rapide

Vous obtiendrez un rendez-vous dans les 48 heures suivant votre appel. Si vous téléphonez le soir ou la fin de semaine, le professionnel communiquera avec vous au cours de la journée ouvrable suivante. Si vous mentionnez qu'il s'agit d'une urgence, le service téléphonique est toujours en mesure de rejoindre le professionnel.

### ■ C'est confidentiel

Le PAP vous donne accès à une consultation professionnelle **totale**ment confidentielle pour discuter de problèmes ou de préoccupations, reliés ou non au travail. Personne ne saura que vous avez recours au PAP sauf le professionnel que vous rencontrez ou les personnes à qui vous l'aurez confié. Aucune information ne sera divulguée à votre employeur sans votre autorisation. L'anonymat est assuré. Les rencontres ont lieu à l'extérieur du Cégep. Généralement, les rendez-vous ont lieu en dehors de vos heures de travail.

### ■ C'est gratuit

Le PAP prévoit, chaque année, une possibilité de quatre rencontres pour chaque problème identifié par une personne. Au besoin, le professionnel que vous rencontrerez pourra vous conseiller de recourir à une aide plus spécialisée offerte par des ressources autres que celles offertes dans le cadre du PAP. Les frais reliés à ces consultations supplémentaires pourraient être assumés, en partie, par votre programme d'assurance collective.